



**Chambre de commerce
du Montréal métropolitain
Board of Trade of Metropolitan Montreal**

Le 1^{er} septembre 2005

Monsieur Jean J. Charest
Premier ministre du Québec
Édifice Honoré-Mercier
835, boulevard René-Lévesque Est, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1B4

Monsieur le Premier Ministre,

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain accorde une importance de tout premier plan à la saine gouvernance métropolitaine. Dans ce contexte, je me permets de vous faire part de notre vive inquiétude quant à certaines orientations évoquées dernièrement que pourrait adopter votre gouvernement, notamment en ce qui concerne la composition du conseil d'agglomération de l'île de Montréal.

À cet égard, je désire vous informer que je suis en communication régulière avec la ministre des Affaires municipales et des Régions, M^{me} Nathalie Normandeau, afin de lui transmettre et de partager avec elle nos préoccupations et les détails de notre réflexion. Le conseil d'agglomération, en raison des importantes compétences qu'il aura à exercer, représente en effet pour nous un enjeu d'une grande importance, tant pour le développement de l'île de Montréal que pour l'expression des volontés démocratiques de ses citoyens. Aussi, nous avons à cœur le principe que ce conseil puisse servir les intérêts supérieurs de l'agglomération et, qu'en ce sens, il s'agisse d'une instance fonctionnant équitablement pour tous.

Ainsi, sachant que le conseil des ministres est à la veille de prendre des décisions majeures qui auront un impact déterminant pour l'avenir de la métropole, je désire vous réitérer brièvement les fondements de notre argumentaire et la fermeté de nos convictions.

Tout d'abord, il nous apparaît impératif de respecter les choix qui ont été faits, en toute connaissance de cause, aux référendums du 20 juin 2004, tant du côté des citoyens qui ont décidé de rester au sein des villes fusionnées, que du côté de ceux qui ont opté pour la défusion. La Chambre s'oppose ainsi à toute dérogation à l'esprit de la Loi 9 (et de son complément, la Loi 75) qui irait à l'encontre de l'information transmise aux électeurs durant la campagne référendaire. Nous croyons que, s'il est de mise en démocratie de donner la parole aux citoyens, il est tout aussi impératif par la suite de respecter les voix exprimées. Pour la Chambre, cela implique l'obligation de ne pas modifier après coup les paramètres en vigueur au moment où les citoyens ont fait leur choix.

...2

Cela dit, au-delà de arrangements techniques permettant le fonctionnement de nos institutions démocratiques, le véritable enjeu dont il est ici question est celui de l'avenir du Québec, dont la prospérité est intimement liée au plein et sain développement de sa métropole. Pour donner à Montréal les moyens de créer de la richesse et de mettre à profit tout le potentiel qu'on lui reconnaît, il faut éviter de figer la métropole dans des instances décisionnelles qui portent au sein même de leur structure le germe de l'immobilisme.

En souhaitant avoir su vous convaincre de la nécessité d'une structure de gouvernance métropolitaine performante, je vous prie de recevoir, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

La présidente et chef de la direction,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Isabelle Hudon'.

Isabelle Hudon

c.c. M^{me} Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions
M. Gérald Tremblay, maire de la Ville de Montréal